

L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage

Au premier trimestre 2016, trois promotions d'ingénieurs diplômés (2015, 2014 et 2013), deux promotions de titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires (2013 et 2012) et deux promotions de paysagistes DPLG (2014 et 2013) ont été interrogées sur leur devenir. Cette synthèse compile les principaux résultats de ces enquêtes menées par les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage.

Enquêtes 2016

Ingénieurs

Parmi les ingénieurs entrés sur le marché du travail, plus de 3 sur 4 occupent un emploi six mois après leur sortie de formation, près de 9 sur 10 un an après et 92 % au bout de deux ans. Leurs conditions d'emploi s'améliorent également au fil du temps : la fréquence des CDI et les rémunérations progressent nettement au début de leurs carrières.

Les ingénieurs occupent des fonctions variées au sein de divers secteurs qui offrent des conditions très hétérogènes. Les hommes et les femmes n'investissent pas les mêmes secteurs voire les mêmes fonctions : cela engendre des inégalités qui demeurent quelle que soit leur ancienneté.

La poursuite d'études n'est pas rare chez les ingénieurs, puisqu'à la sortie de l'école près de 12 % s'engagent dans la préparation d'un nouveau diplôme : la thèse est leur premier choix (plus d'un tiers d'entre eux).

Vétérinaires

Les titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires deviennent presque tous docteurs vétérinaires. Ils connaissent le quasi plein emploi dès la première année après la sortie de l'école. Toutefois, leurs conditions d'emploi varient considérablement selon la fonction occupée. Si le CDI est le contrat le plus usuel, le travail à temps partiel, en particulier chez les femmes, est relativement fréquent.

Paysagistes

Les paysagistes DPLG poursuivent peu souvent des études et privilégient une entrée directe sur le marché de l'emploi. Cette population dont le taux net d'emploi progresse également dans le temps, est plutôt encline à créer une entreprise (plus d'un quart des paysagistes en emploi). Qu'ils soient salariés ou entrepreneurs, les paysagistes DPLG exercent quasiment tous un emploi en lien avec leur formation.

Les ingénieurs

Les ingénieurs de l'enseignement supérieur agronomique : une population composée en majorité de femmes, de titulaires d'un bac S et de diplômés formés par la voie scolaire, même si la part d'apprentis, en constante augmentation, dépasse désormais 10%.

La population des ingénieurs est majoritairement composée de femmes (plus de 6 diplômés sur 10) et est essentiellement issue d'un baccalauréat scientifique (plus de 9 diplômés sur 10) [tableau 1]. Si la voie de formation initiale scolaire est suivie par la majorité des étudiants ingénieurs, l'apprentissage se développe. Le cursus ingénieurs par apprentissage

est proposé au sein de neuf écoles, l'insertion de ces diplômés est décrite dans l'encadré «L'insertion des apprentis».

Les autres voies (formation professionnelle continue, contrat de professionnalisation, validation des acquis de l'expérience) diplôment quelques individus. Les résultats suivants ne distinguent par les voies de formation.

Tableau 1. Caractéristiques de la population des ingénieurs ayant répondu à l'enquête par promotion

Promotions	Femmes (%)	Bacheliers scientifiques (%)	Formation initiale scolaire (%)	Apprentissage (%)
2015	64,5	93,7	86,2	10,2
2014	62,7	94,0	88,1	7,9
2013	61,3	95,1	90,3	7,8

Plus la sortie de l'école s'éloigne, plus le taux net d'emploi et les conditions de travail des ingénieurs progressent.

Six mois après la sortie de l'école 65,1 % des ingénieurs sont en activité professionnelle et ce taux atteint près de 82 % deux ans après la sortie [tableau 2]. Les ingénieurs qui ont choisi le volontariat sont considérés en activité professionnelle : ils sont un peu plus de 3 % au sein des deux promotions les plus récemment diplômées et 2,5 % chez la promotion la plus ancienne. L'augmentation du nombre de diplômés en activité professionnelle à chaque interrogation se traduit mécaniquement par une hausse du taux net d'emploi (TNE) qui correspond à la part des diplômés en emploi parmi ceux entrés

dans la vie active. Ainsi, le TNE des ingénieurs diplômés en 2015 s'élève à 76,5 % au moment de l'enquête en 2016, celui des diplômés 2014 est de 89,4 %, et celui de la promotion 2013 atteint 92,2 % [tableau 3].

Quelle que soit la promotion observée en 2016, le TNE des femmes est inférieur à celui des hommes.

Concernant les conditions de travail, six mois après la sortie de l'école, un peu plus de la moitié des ingénieurs de la promotion 2015 en emploi salarié bénéficie d'un contrat à durée indéterminée (CDI) et un peu plus de 6 sur 10 ont le statut de cadre. 12 et 24 mois

Tableau 2. Les situations des ingénieurs au moment de l'enquête par promotion (%)

Promotions	Activité professionnelle (dont volontariat)	Recherche d'emploi	Poursuite d'études (dont thèses)	Autres situations (année sabbatique, voyage, etc.)	Total
2015	65,1	19,6	11,9	3,3	100,0
2014	77,7	8,9	10,8	2,5	100,0
2013	81,9	6,8	9,8	1,5	100,0

Tableau 3. Principaux indicateurs d'insertion des ingénieurs par promotion et par sexe

	Taux net d'emploi (TNE) (%)	CDI (dont fonctionnaires) (%)	Cadres (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes - en €
Promotion 2015 interrogée 6 mois après la sortie de l'école				
Hommes	79,2	62,0	65,3	30 946
Femmes	75,0	48,3	58,5	29 255
Ensemble	76,5	53,2	60,9	29 871
Promotion 2014 interrogée 12 mois après la sortie de l'école				
Hommes	90,3	73,1	68,6	31 734
Femmes	88,8	61,1	56,6	29 493
Ensemble	89,4	65,6	61,1	30 361
Promotion 2013 interrogée 24 mois après la sortie de l'école				
Hommes	94,1	86,4	68,7	33 291
Femmes	91,0	76,4	65,3	31 538
Ensemble	92,2	80,3	66,6	32 220

après la sortie de l'école, ces indicateurs ont progressé. Ainsi à 24 mois, 8 diplômés sur 10 sont en CDI et les deux tiers sont cadres. Le niveau moyen des rémunérations brutes annuelles en France de ceux qui travaillent à temps complet s'améliore également entre 6 et 24 mois, un peu en dessous de 30 000 € chez la promotion sortante, il dépasse 32 000 € chez la promotion la plus ancienne.

Quelle que soit la promotion observée en 2016, les conditions d'emploi des femmes sont moins favorables que celles des hommes, elles sont moins souvent en CDI qu'eux, moins souvent cadres et moins bien rémunérées.

Les ingénieurs occupent une variété de secteurs professionnels au sein desquels les conditions d'emploi sont diverses - Le cas de la promotion 2014.

L'industrie agroalimentaire, où les femmes sont majoritaires, constitue le principal débouché avec 22 % des diplômés en emploi [tableau 4]. 7 diplômés sur 10 travaillant dans ce secteur sont employés par des entreprises de plus de 250 salariés. Les métiers les plus fréquents sont liés à des fonctions de production, de qualité et de contrôle, d'études ou de recherche et développement (R&D), de marketing, de commerce ou encore d'achats et d'approvisionnement. Au sein de ce secteur, plus de 50 % des diplômés bénéficient du statut de cadre, et près de deux tiers ont un CDI. Le niveau de rémunération est y un peu plus élevé que la moyenne de l'ensemble des secteurs (+ 3 %, soit 31 225 €).

Les entreprises de services qui incluent, entre autres, les banques et assurances, les bureaux d'études ou sociétés de conseil, emploient 15 % des ingénieurs, 6 fois sur 10 des femmes. Ces structures se distinguent par le nombre de CDI proposés aux ingénieurs (plus de 8 emplois salariés sur 10) et le niveau des rémunérations supérieur de près de 7 % à la moyenne (soit 32 376 €).

Près de 12 % des diplômés travaillent au sein d'une organisation professionnelle agricole (OPA), pour occuper le plus souvent des fonctions d'animation et de conseil. 7 fois sur 10, ce sont des femmes qui s'orientent dans une OPA où les conditions d'emploi sont un peu moins favorables qu'ailleurs (des rémunérations inférieures de près de 14 % à l'ensemble des autres secteurs et le statut de cadre proposé à moins de 1 ingénieur sur 2).

Plus de 10 % des diplômés en emploi investissent le secteur du commerce et de la distribution (coopératives, supermarchés, centrales d'achats...). Technico-commercial, responsable commercial, acheteur ou encore chef de produits ou de rayons sont les postes les plus fréquemment occupés. Ce secteur est plutôt mixte et fait partie de ceux qui offrent le plus de CDI (8 emplois salariés sur 10). Les rémunérations y sont légèrement supérieures (près de 5 % de plus que la moyenne tous secteurs) mais le statut de cadre y est moins fréquent.

Tableau 4. Secteurs d'activité dans lesquels les ingénieurs diplômés en 2014 travaillent au moment de l'enquête

Secteurs d'activité	Répartition (%)	Femmes (%)	CDI (dont fonctionnaires) (%)	Cadres (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes - en €
Industrie agroalimentaire (dont restauration collective)	22,2	68,3	67,6	52,2	31 225
Services divers aux entreprises	15,0	61,3	81,6	60,5	32 376
Organisation professionnelle agricole (OPA)	11,9	70,3	60,2	47,6	26 244
Commerce/Distribution	10,6	48,9	82,0	57,2	31 756
Productions agricoles	7,6	37,5	74,0	56,7	26 223
Administrations (Etat, coll. terr., hosp.)	7,4	59,1	39,6	76,9	30 655
Aménagement/ Environnement/ Paysage	7,0	51,5	50,9	67,8	28 608
Agrofourniture (agrochimie, semences, agroéquipement....)	6,1	50,9	75,9	72,1	34 527
Autres industries (pharmaceutique, bois, bâtiment/génie-civil...)	5,3	58,7	64,3	80,6	35 293
Enseignement, recherche	4,8	80,0	27,7	86,1	24 257
Autres secteurs (org. internationaux, de loisirs, culturels, autres)	2,1	68,1	25,5	48,9	26 566
Ensemble	100,0	60,2	65,6	61,1	30 361

Lecture : 22,2 % des ingénieurs diplômés d'un établissement de l'ESA en 2014 qui exercent une activité professionnelle au moment de l'enquête travaillent dans le secteur d'activité de l'industrie agroalimentaire. Parmi eux, 68,3 % sont des femmes, 67,6 % bénéficient d'un CDI et 52,2 % du statut de cadre. Ils perçoivent en moyenne une rémunération de 31 225 €.

Le secteur de la *production agricole*, plutôt masculin, regroupe 7,6 % des ingénieurs. Ce secteur se caractérise par une part élevée d'indépendants (18 % pour 2,8 % en moyenne) et des entreprises de petite taille (50 % ont moins de dix salariés).

Trois-quarts des emplois salariés qui y sont proposés sont en CDI, en revanche le niveau de rémunération se situe parmi les plus modestes.

Les ingénieurs insérés dans le secteur de *l'aménagement, de l'environnement et du paysage* (7 %) travaillent dans des structures aux formes variées : associatives (protection de la nature), publiques ou para publiques (bassins versants, parcs régionaux...) ou encore privées (bureaux d'études, sociétés de conseil en environnement et aménagement, entreprises d'assainissement...). Ce secteur attire hommes et femmes dans des proportions proches. Si plus des deux-tiers des ingénieurs qui travaillent dans ce secteur sont cadres, seul 1 sur 2 a un CDI. Les rémunérations sont, en moyenne, plus faibles qu'ailleurs (près de 6 % de moins).

Les administrations emploient 7,4 % des ingénieurs de la promotion 2014. Parmi eux, 1 sur 4 a suivi la formation d'ingénieurs sous le statut de fonctionnaire. Les ingénieurs de ce secteur se répartissent entre les ministères ou services déconcentrés de l'Etat (47 %), les collectivités territoriales (26 %) et les établissements publics dont l'ONF (27 %). Plus d'un tiers des ingénieurs occupe un emploi pérenne (fonctionnaires presque toujours). Les trois quarts bénéficient du statut de cadre et leur niveau de rémunération avoisine la moyenne.

Le secteur de *l'agrofourniture* qui réunit les semenciers, les entreprises d'agrochimie et celles de l'agroéquipement a embauché 6,1 % des ingénieurs. Ces entreprises sont plutôt de grande taille (plus de 8 sur 10 ont plus de 250 salariés). Les ingénieurs occupent 6 fois sur 10 des fonctions liées au commerce ou au marketing et plus de 1 fois sur 4 une fonction d'études ou de R&D. Les conditions d'emplois y sont plutôt favorables, avec trois quarts de CDI, plus de 7 emplois sur 10 sous statut de cadre et un niveau de rémunération supérieur de près de 14 % à la moyenne.

L'enseignement et la recherche attirent près de 5 % des ingénieurs qui sont le plus souvent enseignants ou formateurs au sein d'établissements du secondaire ou du supérieur, ou chargés d'études ou de recherche au sein de l'enseignement supérieur ou d'un établissement public de recherche.

Les poursuites d'études des ingénieurs

Parmi les diplômés de la promotion sortante 12 % poursuivent des études au premier trimestre 2016 [tableau 2]. Ce taux s'abaisse au sein des deux promotions les plus anciennes (diplômés 2014 à 10,8 % et ceux de 2013 à 9,8 %).

A la sortie de l'école, 37,6 % des ingénieurs en poursuite d'études sont inscrits en thèse, 22,2 % en Mastère Spécialisé (MS) labellisé par la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) et 19,1 % en master. Les autres diplômes préparés correspondent à des formations diverses telles que le Master of Science (MSc), le Master of Business Administration (MBA), le Diplôme National d'Oenologue (DNO), la préparation de concours ou encore les études de médecine/pharmacie, etc.

A 12 mois comme à 24 mois après la sortie de l'école, la thèse reste le diplôme le plus fréquent chez les ingénieurs en poursuite d'études (promotion 2014 à 55,3 % et 2013 à 63,9 %).



Les jeunes ingénieurs accèdent de mieux en mieux à l'emploi

Le taux net d'emploi (TNE) de la promotion sortante n'a cessé de progresser depuis 2013 où il avait connu son plus faible niveau (70,1 %). Cette progression est surtout due aux femmes dont le TNE augmente de façon continue depuis 2013, année particulièrement difficile pour elles. Le TNE des hommes a néanmoins connu une hausse considérable entre 2014 et 2015 (+3,8 points). L'entrée sur le marché du travail reste toujours plus difficile pour les femmes que pour les hommes.



L'insertion des apprentis

Les apprentis semblent peu enclins à poursuivre des études et leur insertion professionnelle semble facilitée. En effet, quelle que soit la durée d'observation considérée, le TNE des apprentis est supérieur à 90 %. Six mois après la sortie de l'école, 60,7 % des diplômés par apprentissage en emploi bénéficient d'un CDI quand ce taux atteint 84,4 % chez ceux sortis de l'école depuis 24 mois. La part de cadres progresse également ; 6 apprentis sur 10 acquièrent ce statut à 6 mois quand ils sont 7 sur 10 à 24 mois. Enfin, leur niveau de rémunération est toujours supérieur à la moyenne des ingénieurs diplômés sortants des écoles.

Les principaux indicateurs d'insertion des ingénieurs diplômés par la voie de l'apprentissage

Promotions	Poursuites d'études (dont thèses) (%)	Taux net d'emploi (TNE) (%)	CDI (dont fonctionnaires) (%)	Cadres (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes - en €
2015	6,6	90,5	60,7	61,0	31 814
2014	6,4	96,6	77,0	65,4	31 142
2013	5,4	92,5	84,4	70,3	34 471

Ce secteur offre peu d'emplois en CDI, moins de 3 sur 10, mais très souvent le statut de cadre, plus de 8 emplois sur 10. Le niveau des rémunérations est le plus faible de l'ensemble des secteurs investis par les ingénieurs.

Les autres secteurs recouvrent une telle hétérogénéité d'activités (industries diverses, organismes internationaux, structures de loisirs et culturelles) qu'ils sont peu comparables à l'ensemble des autres secteurs.

Les vétérinaires

Les titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV) : une population composée en majorité de femmes et de diplômés du bac S.

Les étudiants en médecine vétérinaire sont quasiment tous diplômés d'un bac S et ont suivi la voie de formation initiale scolaire (seule voie possible pour les études vétérinaires) [tableau 5]. Les femmes sont majoritaires au sein de cette population.

Les titulaires du DEJV en 2013 et en 2012 ont quasiment tous obtenu leur thèse d'exercice de la médecine vétérinaire (plus de 99 %) au moment de l'enquête. Ceux ne l'ayant pas soutenue ne peuvent donc être distingués de l'ensemble de la population.

Tableau 5. Caractéristiques de la population des titulaires du DEJV ayant répondu à l'enquête par promotion

Promotions	Docteurs vétérinaires (%)	Femmes (%)	Bacheliers scientifiques (%)	Formation initiale scolaire (%)
DEFV 2013	99,3	75,7	98,6	100,0
DEFV 2012	99,2	71,4	99,6	100,0

Plein emploi pour les deux promotions sortantes mais des conditions d'emplois variables selon le sexe.

La part de titulaires du DEJV en recherche d'emploi au moment de l'enquête est très faible [tableau 6]. Leur TNE approche donc 100 % [tableau 7].

Hommes et femmes, positionnés sur des fonctions différentes, ne bénéficient pas des mêmes conditions d'emploi. Si l'accès au CDI est comparable chez les hommes et les femmes (voire plus favorable pour elles - DEJV 2012), ces dernières sont moins favorisées en termes de quotité de temps de

travail et de rémunération.

Les femmes travaillent plus souvent que les hommes à temps partiel. Pour elles, cela correspond à un choix dans 1 cas sur 3.

En termes de rémunérations, l'écart entre les hommes et les femmes s'accroît avec la durée passée sur le marché du travail.

Les hommes gagnent près de 4 % de plus que les femmes un an après la sortie de l'école et 13 % de plus deux ans après.

Tableau 6. Les situations des titulaires du DEJV au moment de l'enquête par promotion (%)

Promotions	Activité professionnelle (dont volontariat)	Recherche d'emploi	Poursuite d'études	Autres situations (année sabbatique, voyage, etc.)	Total
DEFV 2013	83,9	3,1	9,8	3,1	100,0
DEFV 2012	86,5	1,9	8,9	2,7	100,0

Tableau 7. Principaux indicateurs d'insertion des titulaires du DEFV par promotion et par sexe

Promotions	Taux net d'emploi (TNE) (%)	CDI (dont fonctionnaires) (%)	Temps partiel parmi les salariés (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes - en €
DEFV 2013					
Hommes	98,3	75,1	24,7	8,7	31 841
Femmes	95,8	71,7	31,3	10,9	30 761
Ensemble	96,4	72,5	29,7	10,4	31 028
DEFV 2012					
Hommes	98,3	72,9	18,0	13,7	38 399
Femmes	97,7	79,3	40,9	14,3	33 956
Ensemble	97,8	77,6	34,9	14,1	35 308

Des conditions d'emploi hétérogènes selon le type d'exercice - Le cas de la promotion DEFV 2013.

Plus de la moitié des diplômés vétérinaires soignent des animaux de compagnie [tableau 8]. Parmi eux, 8 sur 10 exercent dans un cabinet/clinique spécialisé. Parmi ceux qui exercent cette profession en tant que salariés, 7 sur 10 bénéficient d'un CDI. Ces vétérinaires sont ceux qui travaillent le plus souvent à temps partiel et 6 fois sur 10 cette modalité est subie. Plus de 10 % des vétérinaires pour animaux de compagnie exercent en libéral. Enfin, leur rémunération, environ 29 000 €, est un peu inférieure à la moyenne.

Les vétérinaires mixtes regroupent 28,2 % des diplômés. Ils travaillent tous dans des cabinets/cliniques accueillant au moins deux des trois types d'activité (animaux de compa-

gnie, animaux de production, équidés). 7 % d'entre eux se sont installés à leur compte. Parmi les salariés, près de 85 % ont un CDI et environ 11 % sont à temps partiel. Le niveau de rémunération des vétérinaires mixtes est proche de la moyenne (31 735 €).

Les vétérinaires spécialisés dans le soin des animaux de production représentent moins de 10 % des diplômés en emploi. Parmi eux, près de 8 sur 10 accèdent au CDI et environ 10 % travaillent à temps partiel. Leur niveau de rémunération, supérieur de 17 % à la moyenne, est le plus avantageux (36 301 €).

Les vétérinaires spécialisés dans le soin des équidés sont très peu nombreux. Leurs conditions de travail paraissent un peu moins avantageuses que celles des autres vétérinaires.

Les autres fonctions recouvrent une variété d'activités : l'inspection, la R&D au sein de l'industrie pharmaceutique, le conseil OPA, l'enseignement ou encore le commerce.

Les poursuites d'études des vétérinaires

Près de 10 % des diplômés de la promotion du DEFV 2013 poursuivent des études et environ 9 % de ceux de la promotion 2012 [tableau 6].

Les formations engagées sont variées. Parmi les diplômés 2013 qui poursuivent des études, 4 sur 10 sont inscrits en thèse universitaire, 2 sur 10 effectuent un résidanat et près de 2 sur 10 un internat en France ou à l'étranger. Les autres suivent diverses études (diplôme école, assistantat, diplôme inter universitaire).

Tableau 8. Les fonctions occupées par les titulaires du DEFV en 2013 au moment de l'enquête 2016

Fonctions	Répartition (%)	Femmes (%)	CDI (dont fonctionnaires) (%)	Temps partiel parmi les salariés (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes - en €
Vétérinaires animaux de compagnie	52,2	80,6	70,4	45,0	13,3	28 917
Vétérinaires mixtes	28,2	69,0	84,4	11,2	7,0	31 735
Vétérinaires animaux de production	8,5	67,8	79,9	10,7		36 301
Vétérinaires équins	4,7	79,5	38,2	36,1	31,8	26 126
Autre fonction	6,4	73,0	44,2	10,7		35 552
Ensemble	100,0	75,7	72,5	29,7	10,4	31 029

Lecture : 52,2 % des vétérinaires de la promotion 2013 qui exercent une activité professionnelle au moment de l'enquête sont vétérinaires auprès des animaux de compagnie. Parmi eux 80,6 % sont des femmes et 13,3 % sont indépendants. Parmi les salariés 70,4 % bénéficient d'un CDI et 45 % travaillent à temps partiels. Ils perçoivent en moyenne une rémunération de 28 917 € pour une activité à temps plein.

Les paysagistes diplômés par le gouvernement (DPLG) : une population composée en majorité de femmes, de diplômés d'un bac général et formés par la voie scolaire.

La population des paysagistes DPLG issue de l'École Nationale Supérieure de Paysage se caractérise par une majorité de femmes et de bacheliers généraux [tableau 9]. La quasi-totalité des diplômés a suivi la formation par

la voie initiale scolaire. L'ensemble des indicateurs calculés sur cette population porte sur des effectifs réduits, il convient donc de les interpréter avec précaution.

Tableau 9. Caractéristiques de la population des paysagistes DPLG ayant répondu à l'enquête par promotion

Promotions	Femmes (%)	Bacheliers généraux (dont bac S) (%)	Formation initiale scolaire (%)	Apprentissage (%)
2014	60,3	77,6	96,6	3,4
2013	65,0	70,0	95,0	5,0

Un taux net d'emploi qui progresse entre 12 et 24 mois après la sortie de l'école et des emplois en adéquation avec la formation suivie.

La part des paysagistes en activité professionnelle (dont en volontariat), un an après la sortie de l'école, s'élève à 74,1 % et atteint 80 % un an plus tard. De plus, la part de ceux en recherche d'emploi s'abaisse entre les deux promotions [tableau 10]. Ainsi le TNE progresse de 78,2 % pour la promotion 2014 à 84,2 % pour celle de 2013 [tableau 11].

paysagistes concepteurs, en qualité de chefs d'entreprise ou de salariés. La première année suivant la sortie de l'école, ils peuvent également être assistants paysagistes ou dessinateurs projeteurs.

Quelle que soit la promotion observée, plus des trois quarts des paysagistes DPLG travaillent dans le secteur de l'aménagement, de l'environnement et du paysage. Ils sont le plus souvent

Parmi les paysagistes DPLG en emploi, plus d'un quart est indépendant. Lorsqu'ils sont salariés un an après la sortie de l'école, seulement 1 diplômé sur 3 est en CDI. Deux ans après l'école, ils sont plus de 6 sur 10. Enfin les rémunérations perçues supérieures à 24 000 € un an après la sortie de l'école, dépassent 26 000 € un an plus tard.

Tableau 10. Les situations des paysagistes DPLG au moment de l'enquête par promotion (%)

Promotions	Activité professionnelle (dont volontariat)	Recherche d'emploi	Poursuite d'études	Autres situations (année sabbatique, voyage, etc.)	Total
2014	74,1	20,7	3,4	1,7	100,0
2013	80,0	15,0	1,7	3,3	100,0

Tableau 11. Principaux indicateurs d'insertion des paysagistes DPLG par promotion

Promotions	Taux net d'emploi (TNE) (%)	CDI (dont fonctionnaires) (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes - en €
2014	78,2	30,4	27,9	24 317
2013	84,2	64,3	27,1	26 340

Méthodologie

Annuellement, les écoles publiques et privées de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage* réalisent une enquête d'insertion professionnelle auprès de leurs diplômés pour connaître leur devenir. Les étudiants qui ont suivi leur cursus sous le statut de fonctionnaire font partie du champ de l'enquête. Cette enquête est administrée par un questionnaire via Internet. Les données de chaque école sont compilées par AgroSup Dijon-Eduiter à la demande de la DGER-MAAF afin de réaliser un traitement national.

Les données relatives aux caractéristiques des diplômés (tableaux 1, 5 et 9) sont collectées par AgroSup Dijon-Eduiter auprès de l'ensemble des écoles.

La date à laquelle un ingénieur, un vétérinaire ou un paysagiste est diplômé peut varier d'une école à l'autre voire au sein d'une même école. Par voie de conséquence, la durée qui s'écoule entre l'obtention du diplôme et la date de l'enquête est également variable. Un pas de temps moyen a donc été défini pour simplifier la lecture des résultats.

En 2016, les écoles d'ingénieurs ont interrogé les promotions de diplômés 2015, 2014 et 2013, soit respectivement 6, 12 et 24 mois environ après la sortie de l'école.

L'école nationale supérieure de paysage a interrogé les promotions de diplômés 2014 et 2013, soit environ 12 et 24 mois après la sortie de l'école.

Les écoles vétérinaires ont sollicité les deux dernières promotions des titulaires du Diplôme d'Etude Fondamentales Vétérinaires. Au moment de l'enquête, ils ont tous terminé leur dernière année d'études (domaine d'approfondissement) et sont sortis de l'école en moyenne depuis 12 et 24 mois.

La population répondante des ingénieurs et celle des vétérinaires ont subi un redressement statistique selon l'école (ou cursus), le sexe et, le cas échéant, la voie de formation, afin de les rendre représentatives de celles de l'ensemble des diplômés.

Nombre de diplômés interrogés et taux de réponses aux enquêtes 2016

Promotions		Pas de temps moyen de l'enquête	Nombre d'écoles participantes	Nombre de diplômés interrogés	Taux de réponses
Ingénieurs	2015	6 mois	14	2 507	88,1
	2014	12 mois	15	2 615	81,3
	2013	24 mois	15	2 477	76,5
Vétérinaires	DEFV 2013	12 mois	4	460	61,7
	DEFV 2012	24 mois	4	447	53,9
Paysagistes	2014	12 mois	1	65	89,2
	2013	24 mois	1	61	98,4

* Ecoles de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage : AGROCAMPUS OUEST, AgroParisTech, AgroSup Dijon, Bordeaux Sciences Agro, El Purpan, ENGEEES, ENSP, ENVA, ENVIT, ESA Angers, ESB, ESITPA, Institut polytechnique LaSalle Beauvais, ISA Lille, ISARA, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup.

Définitions

Taux Net d'Emploi (TNE) = individus en activité professionnelle / (individus en activité professionnelle + en recherche d'emploi).

Les diplômés en volontariat sont considérés en activité professionnelle mais pas les thésards. Les élèves-fonctionnaires sont exclus du calcul.

Volontariat : volontariat international en entreprise (VIE), volontariat international en administration (VIA), service civique...

CDI (dont fonctionnaires) - cadres : la part des CDI (dont fonctionnaires) et celle des cadres sont calculées sur l'ensemble des salariés en France (hors indépendants et hors volontaires).

Rémunérations : le calcul de la moyenne comptabilise uniquement les rémunérations perçues en France pour une activité professionnelle à temps plein salariée ou non. Les primes sont prises en compte mais pas les avantages en nature.

Docteurs vétérinaires : les docteurs vétérinaires sont les titulaires du DECV de l'année N qui ont soutenu leur thèse d'exercice vétérinaire au moment de l'enquête.

Retrouvez les résultats des enquêtes précédentes sur www.chlorofil.fr espace SUP, rubrique « Insertion professionnelle des diplômés de l'ESA »